

**Complément d'avis n° 2020/04-01
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique universitaire
de l'Université Clermont Auvergne (EPU Clermont)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'avis n° 2020/04-01 concernant la stratégie décidée par l'école pour la filière en apprentissage qui devra être validé par l'ensemble des partenaires du monde socio-économique associés à cette formation.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École polytechnique universitaire
- de l'Université Clermont Auvergne (EPU Clermont) ;
- Vu la note de synthèse établie par Didier Erasme, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 septembre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite au rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 septembre 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON